SAF
SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

50e CONGRÈS DU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

LILLE – 10 ET 11 NOVEMBRE 2023

MAÎTRES DE L'INTELLIGENCE ?

VOYAGE ENTRE INTELLIGENCES COLLECTIVE ET ARTIFICIELLE

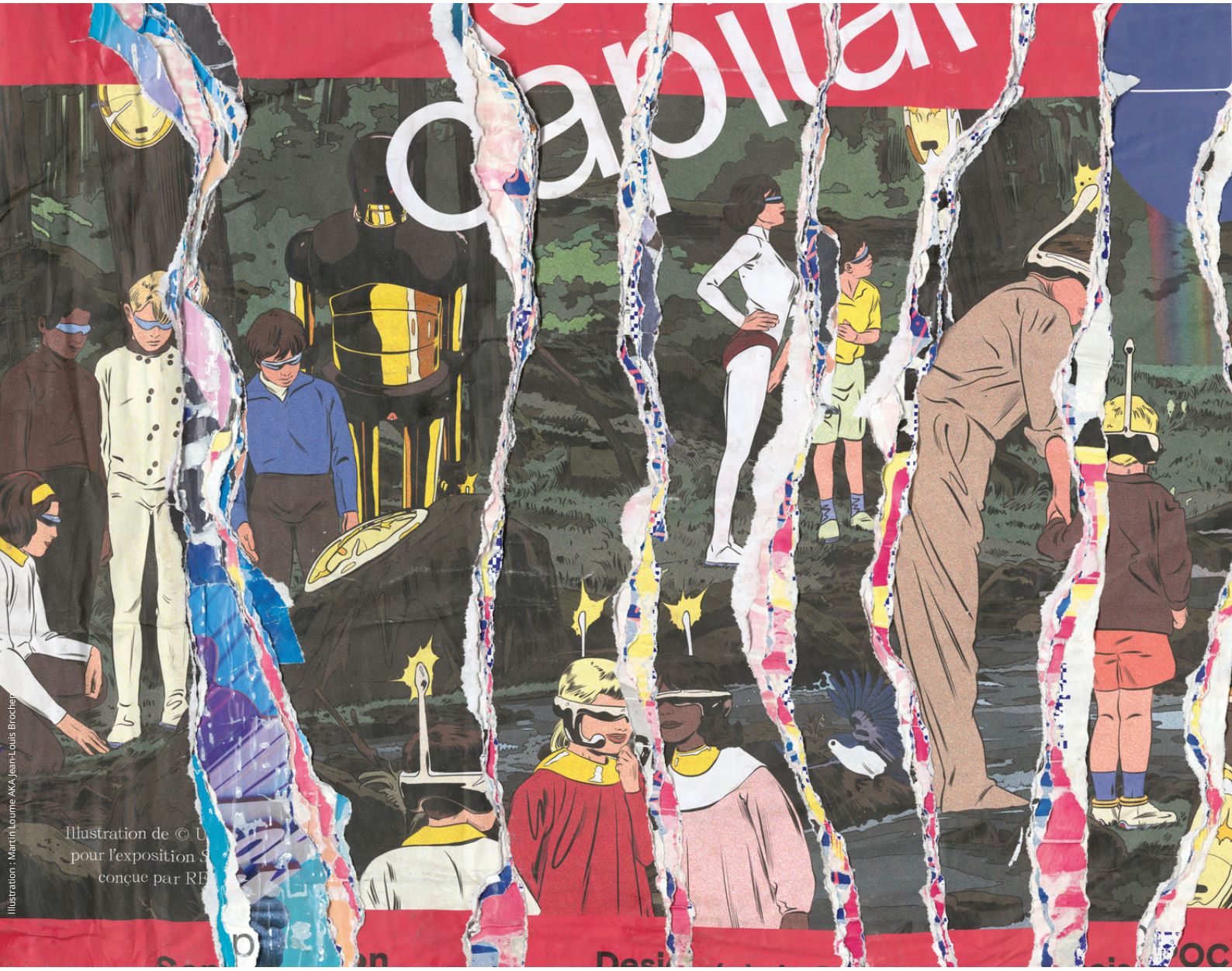

Illustration : Martin Loume AKA Jean-Louis Brocher

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Syndicat des avocats de France Tél : 01 42 82 01 26
www.lesaf.org

ville de lille
NOUVEAU SIÈCLE
Région Hauts-de-France
ORDRE DES AVOCATS - LILLE -
SCB SOCIÉTÉ DE COURTAGE DES BARREAUX
KERIALIS Prévoyance, Santé & Retraite

SOMMAIRE

01 Edito

02 Chiffres clés 2022/2023

03 Les instances

04 Nos élus

05 Rapport d'activité

06 Les formations

07 Les recours

08 Remerciements

EDITO

L'année 2023 aura été riche en mobilisations, des manifestations contre la réforme des retraites aux référés liberté en cascade pour défendre les libertés fondamentales, en passant par le travail de nos élus au CNB pour défendre la profession, son indépendance et sa déontologie.

La loi de programmation et d'orientation entrera en vigueur dans les prochains jours. Enième loi fourre-tout, elle n'est malheureusement pas à la hauteur des enjeux d'une Justice qui réclame un véritable plan Marshall pour fonctionner dignement.

La Justice est toujours exsangue, le manque de magistrats et de greffiers est criant, les délais restent anormalement longs, les palais de justice demeurent exigus ou inaccessibles. La Justice n'est toujours pas réparée.

Le mandat de nos élus au CNB s'achèvera à la fin de l'année. Ils et elles nous auront représentés avec intelligence, conviction et détermination. Ils et elles auront défendu les intérêts des avocat.e.s du quotidien, ceux du judiciaire, la défense de la défense, ceux et celles qui assurent les permanences pénales, travaillent à l'aide juridictionnelle, défendent les libertés fondamentales devant les juridictions administratives..

Nos élu.e.s au CNB auront abattu un travail considérable dans les différentes commissions : commissions Libertés et droits de l'homme, Accès au droit, Égalité, Formation, Texte…

Pour l'année 2023, année d'élections pour le CNB, nous présentons de nouveau une équipe de candidat.es de grande qualité, venant de toute la France, au profil varié et qui vous ressemblent.

La ligne du SAF est claire et déterminée. Ce que nous avons proposé de faire, nous l'avons fait.

Tout ce travail n'aurait pu voir le jour sans un travail collectif de terrain. Car le SAF, c'est ça : le collectif, toujours et encore le collectif, avant tout le collectif !

Ce collectif nous a donné l'énergie d'organiser notre 50e Congrès à Lille, ce lieu hautement symbolique où résonnait pour la toute première fois l'Internationale et qui a donné au SAF des présidents de grande qualité, Jean-Louis Brochen, Patrick Tillie, Daniel Joseph et Florian Borg.

Ce collectif qui nous est si précieux nous a permis de garder le cap et d'avoir pour seule boussole l'État de droit. L'État de droit face aux dérives autoritaires, l'État de droit face aux interdictions de manifester, l'État de droit face aux dissolutions, l'État de droit face aux démantèlements à Mayotte.

Gageons que nos réflexions collectives et nos combats communs nous pousseront encore à inventer, créer et résister, loin du mirage numérique et pour la défense des libertés et du vivant.

CHIFFRES CLÉS 2022/2023

Des adhérent-es réparti-es dans 74 barreaux

320 nouveaux adhérents en 2023

36 sections locales

9 élu-es au CNB et 20 élu-es à la CNBF

13 commissions thématiques

2 salariées permanents

53 communiqués de presse

Nombreux recours

2 Lettres du SAF distribuées à plus de 30 000 avocat.es

LES INSTANCES

Le Conseil Syndical

Régine BARTHELEMY
Antoine BON
Patricia BOUGHANMI-PAPI
Loïc BOURGEOIS
Julie BROCA
Quentin BROCAS
Stéphanie CARTA
Audrey CHAGNAUD
Antoine CHAUDEY
Léonard DAILLY
Jean-Baptiste DE DECKER
Florence DOLE
Claire DUJARDIN
Thomas FOURREY
Clara GANDIN
Bienvenue GOMIS
Déborah GUILLANEUF
Isabelle HENOCQUE
Judith KRIVINE
Stéphane MAUGENDRE
Delphine MEAUDE
Sonia PLAZOLLES
Marie-Pierre PORTAY
Marjolaine RENVERSEZ
Marie SAVOYE
Antonin SOPENA
Vincent SOUTY
Carole SULLI
David VAN DER VLIST

Le Bureau

Claire DUJARDIN
Présidente

Judith KRIVINE
Vice-Présidente

Thomas FOURREY
Secrétaire général

Julie BROCA
Trésorière

Régine BARTHELEMY
Marie SAVOYE
Vincent SOUTY

SAF LE SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

ÉLECTION DES **REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS** AU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

→ **28 NOVEMBRE 2023**

CANDIDATS POUR LA CIRCONSCRIPTION **DE PARIS** DU COLLÈGE GÉNÉRAL

1 **Amélie MORINEAU**
exerce en individuel
inscrite depuis 2016

5 **Marianne LAGRUE**
exerce en AARPI
inscrite depuis 1997

9 **Sophie HUMBERT**
exerce en individuel
inscrite depuis 1994

13 **Rachel SAADA**
exerce en SELARL
inscrite depuis 1985

2 **David VAN DER VLIST**
exerce en SELARL
inscrit depuis 2015

6 **Juan PROSPER**
exerce en collaboration salariée
inscrit depuis 2019

10 **Matthieu QUINQUIS**
exerce en AARPI
inscrit depuis 2019

14 **Julien ORTIN**
exerce en collaboration libérale
inscrit depuis 2022

3 **Nawel OUMER**
exerce en individuel
inscrite depuis 2000

7 **Carole SULLI**
exerce en individuel
inscrite depuis 1995

11 **Delphine BOESEL**
exerce en individuel
inscrite depuis 2000

15 **Marie DOSE**
exerce en individuel
inscrite depuis 2001

4 **Nicolas DE SA-PALLIX**
exerce en individuel
inscrit depuis 2018

8 **Pierre BOUAZIZ**
exerce en SCP
inscrit depuis 1980

12 **Guillaume MARTINE**
exerce en AARPI
inscrit depuis 2015

16 **Raphaël KEMPF**
exerce en individuel
inscrit depuis 2013

CANDIDATS POUR LA CIRCONSCRIPTION **NATIONALE** DU COLLÈGE GÉNÉRAL

1 **Laurence ROQUES**
avocate au Barreau du Val-de-Marne
exerce en AARPI
inscrite depuis 1993

7 **Mélodie KUDAR**
avocate au Barreau de Versailles
exerce en individuel
inscrite depuis 2012

13 **Catherine RENAUX-HEMET**
avocate au Barreau de Seine-Saint-Denis
exerce en individuel
inscrite depuis 1992

19 **Rosanna LENDOM**
avocate au Barreau de Grasse
exerce en individuel
inscrite depuis 2014

2 **Mouad AOUNIL**
avocat au Barreau de Clermont-Ferrand
exerce en individuel
inscrit depuis 2005

8 **Bruno REBSTOCK**
avocat au Barreau d'Aix-en-Provence
exerce en SELAS
inscrit depuis 1991

14 **Loïc BOURGEOIS**
avocat au Barreau de Nantes
exerce en AARPI
inscrit depuis 1999

20 **Jean-Pierre RIBAUT PASQUALINI**
avocat au Barreau de Bastia
exerce en SCP
inscrit depuis 2004

3 **Estellia ARAEZ**
avocate au Barreau de Bordeaux
exerce en individuel
inscrite depuis 2004

9 **Maryse PECHEVIS**
avocate au Barreau de Montpellier
exerce en individuel
inscrite depuis 1997

15 **Cécile MONCALIS**
avocate au Barreau de l'Essonne
exerce en SELARL
inscrite depuis 2015

21 **Mireille DAMIANO**
avocate au Barreau de Nice
exerce en individuel
inscrite depuis 1985

4 **Nicolas VANDEN BOSSCHE**
avocat au Barreau de Lille
exerce en individuel
inscrit depuis 2011

10 **Frédéric SANTINI**
avocat au Barreau des Hauts-de-Seine
exerce en SCP
inscrit depuis 1995

16 **Pierre-Étienne ROSENSTIEHL**
avocat au Barreau de Strasbourg
exerce en SELARL
inscrit depuis 2004

22 **Jean-Baptiste DE DECKER**
avocat au Barreau de Lyon
exerce en individuel
inscrit depuis 2019

5 **Karine THIEBAUT**
avocate au Barreau de Lyon
exerce en SELARL
inscrite depuis 1999

11 **Julie BROCA**
avocate au Barreau de Toulouse
exerce en SCP
inscrite depuis 2004

17 **Mélanie TROUVÉ**
avocate au Barreau de Mayotte
exerce en individuel
inscrite depuis 2014

23 **Sophie CHALLAN-BELVAL**
avocate au Barreau de Rouen
exerce en individuel
inscrite depuis 1999

6 **Pierre-Henri MARTERET**
avocat au Barreau de Saint-Nazaire
exerce en individuel
inscrit depuis 1994

12 **Quentin BROCAS**
avocat au Barreau de Rennes
exerce en collaboration libérale
inscrit depuis 2022

18 **Antoine LE SCOLAN**
avocat au Barreau de Guadeloupe
exerce en individuel
inscrit depuis 2023

24 **Florian BORG**
avocat au Barreau de Lille
exerce en AARPI
inscrit depuis 2008

Le syndicat des avocats de France : 34, rue Saint-Lazare – 75009 Paris – 01 42 82 01 26 / saforg@orange.fr → **www.lesaf.org**

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Famille-Civil

- Participation aux Etats Généraux du droit de la famille et du patrimoine
- Travail sur la césure du procès et l'audience de règlement amiable
- Recensement informations sur l'ARIPA
- Analyse des réformes sur l'ordonnance de protection et la notion de danger

Pénal

- Auditions par les parlementaires sur le projet de loi d'orientation et de programmation
- Travail sur les conditions indignes en garde à vue (rapports, visites de batonnier, recours...)
- Participation aux table-rondes, travaux et réunions sur la régulation carcérale

- Conseil syndical commun avec le Syndicat de la Magistrature

Social

- Analyse projet de loi sur l'indemnisation des accidents de travail
- Analyse et suivi de la répression des travailleurs et syndicalistes durant le mouvement contre réforme des retraites
- Formation et travail sur le droit de grève et les réquisitions
- Groupe de travail sur l'article 700
- Analyse projet de réforme assurance chômage

Etrangers

- Mission d'observation et de défense à Mayotte
- Auditions par les parlementaires sur le projet de loi immigration
- Travail avec la commission Accès au Droit sur l'aide juridictionnelle
- Recours contre la création et fonctionnement des lieux de rétention administrative
- Journée-formation sur les droits sociaux des étrangers

Discrimination

- Auditions sur la proposition de loi action de groupe
- Suivi de l'action au CE sur les contrôles discriminatoire au sein de la police Participation aux travaux de la Coalition sur les Libertés associatives
- Élaboration d'un guide sur le harcèlement et les discriminations
- Analyse et note sur l'égalité au sein de la profession

Mobilisations

- Participation au Mouvement social contre la réforme des retraites
- Participation à la journée du 08 mars sur les droits des femmes

AED

- Journée de l'Avocat menacé organisée à Montpellier
- Travail de droit comparé sur l'aide juridictionnelle européenne
- Observatoire et mission en Turquie en soutien aux confrères détenus
- Début des travaux sur la convention européenne sur la profession d'avocat

Numérique

- Travail avec l'Observatoire des libertés et du numérique (OLN)
- Analyse du projet de loi JO 2024 et atelier avec le SM
- Élaboration d'une charte et d'un vademecum sur les outils numériques

Environnement

- Participation au colloque sur les atteintes aux libertés et répression des militants écologistes
- Travail sur le droit des générations futures, les procédures-baillons
- Colloque avec la SFDE (société française pour le droit à l'environnement)

- Adhésion à la plateforme **DeQuelDroit**

Mineurs

- Bilan de mise en œuvre du CJPM , analyse du rapport d'information, modifications et propositions
- Protection de l'enfance (création d'un groupe de travail, atelier avec le SM, application de la loi du 7 février 2022, poursuite des contrats jeune majeur)
- Mobilisation pour désignation systématique d'avocat des enfants en assistance éducative
- Travail sur le développement des visites du bâtonnier ou son délégué dans les lieux de privation de liberté des mineurs (détention et CEF)
- Suivi et analyse traitement et répression suite révoltes quartiers
- Création d'une plaquette à destination des familles et des professionnels sur le droit des mineurs dans les Conseil de discipline

Collaboration

- Travail sur le contrat de collaboration inter-barreaux
- Opposition au projet de rémunération de l'apport d'affaires
- Publication du guide de la collaboration

- Création de la commission Elève Avocat

- Cellule d'alerte sur les violences sexuelles et sexistes

Logement

- Analyse, auditions et suivi proposition de loi Kasbarian
- Participation aux collectifs sur l'hébergement d'urgence

- Groupe travail et journée d'échanges sur l'engagement syndical

LE SAF EST ACTIF

Le SAF est représenté dans de nombreux collectifs ou participe à des actions collectives, avec ses partenaires.

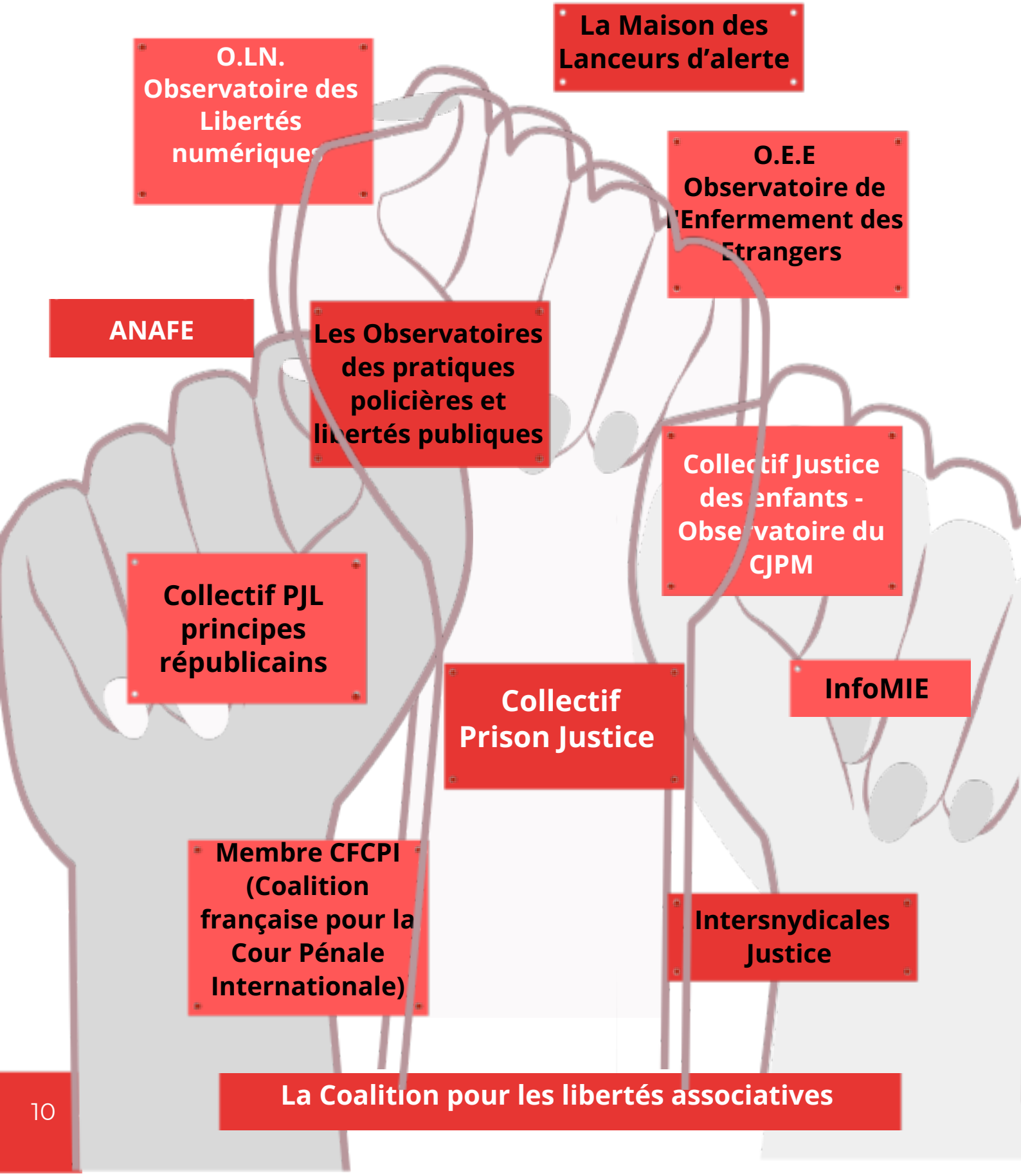

LE SAF A PARTICIPÉ :

À la fête de l'Humanité

Le SAF a tenu un stand à la fête de l'humanité les 14,15 et 16 septembre 2023, avec le Syndicat de la Magistrature. Nous y avons organisé plusieurs débats et animations, organisé le procès fictif de la comparution immédiate avec l'OIP, accueilli la conférence Berryer, et y avons tenu une table d'information pour échanger et répondre aux questions des participants sur la Justice.

A la grande rentrée des Avocats

NOS GUIDES

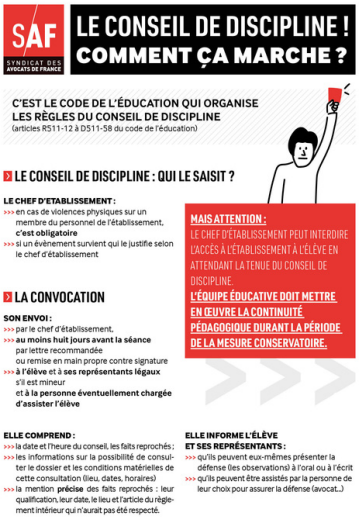

SAF SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

LE CONSEIL DE DISCIPLINE ! COMMENT ÇA MARCHE ?

C'EST LE CODE DE L'ÉDUCATION QUI ORGANISE LES RÈGLES DU CONSEIL DE DISCIPLINE
(articles R511-12 à D511-58 du code de l'éducation)

LE CONSEIL DE DISCIPLINE : QUI LE SAISIT ?

LE CHEF D'ETABLISSEMENT :
- en cas de violences physiques sur un membre du personnel de l'établissement, **c'est obligatoire**
- si un événement survient qui le justifie selon le chef d'établissement

MAIS ATTENTION :
LE CHEF D'ETABLISSEMENT PEUT INTERDIRE L'ACCÈS À L'ÉTABLISSEMENT À L'ÉLÈVE EN ATTENDANT LA TENUE DU CONSEIL DE DISCIPLINE.
L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE DOIT METTRE EN ŒUVRE LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE DURANT LA PÉRIODE DE LA MESURE CONSERVATOIRE.

LA CONVOCATION

SON ENVOI :
- par le chef d'établissement,
- **au moins huit jours avant la séance** par lettre recommandée ou remise en main propre contre signature
- **à l'élève** et à **ses représentants légaux** s'il est mineur et **à la personne éventuellement chargée d'assister l'élève**

ELLE COMPREND :
- la date et l'heure du conseil, les faits reprochés ;
- les informations sur la possibilité de consulter le dossier et les conditions matérielles de cette consultation (lieu, dates, horaires)
- la mention **précise** des faits reprochés : leur qualification, leur date, le lieu et l'article du règlement intérieur qui n'aurait pas été respecté.

ELLE INFORME L'ÉLÈVE ET SES REPRÉSENTANTS :
- qu'ils peuvent eux-mêmes présenter la défense (les observations) à l'oral ou à l'écrit
- qu'ils peuvent être assistés par la personne de leur choix pour assurer la défense (avocat...)

La Plaquette droit disciplinaire

SAF LE SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

GUIDE DE LA
COLLABORATION LIBÉRALE

WWW.LESAF.ORG

Guide de la Collaboration

Vademecum - prise d'empreinte sous contrainte

Les Harcélomètres

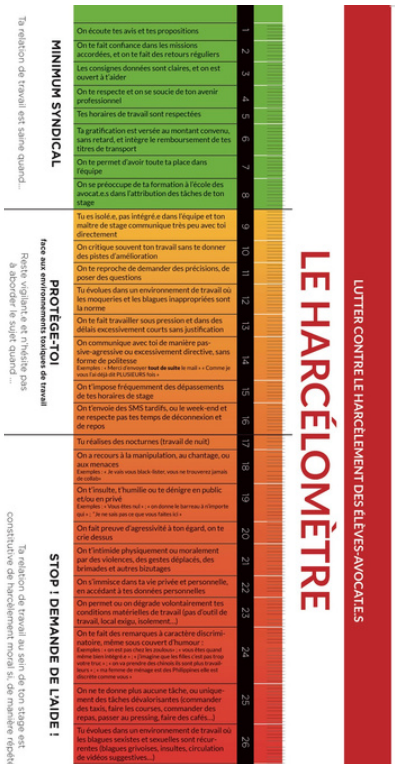

LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT DES ÉLÈVES-AVOCATE.S

LE HARCÉLOMÈTRE

MINIMUM SYNDICAL — Ta relation de travail est saine quand...	1	On écoute tes avis et tes propositions
	2	On te fait confiance dans les missions accordées, et on te fait des retours réguliers
	3	Les consignes données sont claires, et on est ouvert à l'aider
	4	On te respecte et on se soucie de ton avenir professionnel
	5	Tes horaires de travail sont respectées
	6	Ta gratification est versée au montant convenu, sans retard, et intègre le remboursement de tes titres de transport
	7	On te permet d'avoir toute ta place dans l'équipe
	8	On se préoccupe de ta formation à l'école des avocat.e.s dans l'attribution des tâches de ton stage
PROTÈGE-TOI face aux environnements toxiques de travail — Reste vigilant.e et n'hésite pas à aborder le sujet quand...	9	Tu es isolé.e, pas intégré.e dans l'équipe et ton maître de stage communique très peu avec toi directement
	10	On critique souvent ton travail sans te donner des pistes d'amélioration
	11	On te reproche de demander des précisions, de poser des questions
	12	Tu évolues dans un environnement de travail où les moqueries et les blagues inappropriées sont la norme
	13	On te fait travailler sous pression et dans des délais excessivement courts sans justification
	14	On communique avec toi de manière passive-agressive ou excessivement directive, sans forme de politesse Exemples : « Merci d'envoyer **tout de suite** le mail » « Comme je vous l'ai déjà dit PLUSIEURS fois »
	15	On t'impose fréquemment des dépassements de tes horaires de stage
	16	On t'envoie des SMS tardifs, ou le week-end et ne respecte pas les temps de déconnexion et de repos
	17	Tu réalises des nocturnes (travail de nuit)
STOP ! DEMANDE DE L'AIDE ! — Ta relation de travail au sein de ton stage est constitutive de harcèlement moral ou de manière répétée...	18	On a recours à la manipulation, au chantage, ou aux menaces Exemples : « Je vais vous black-lister, vous ne trouverez jamais de collab »
	19	On t'insulte, t'humilie ou te dénigre en public et/ou en privé Exemples : « Vous êtes nul » « on donne le barreau à n'importe qui » ; "Je ne sais pas ce que vous faites ici »
	20	On fait preuve d'agressivité à ton égard, on te crie dessus
	21	On t'intimide physiquement ou moralement par des violences, des gestes déplacés, des brimades et autres bizutages
	22	On s'immisce dans ta vie privée et personnelle, en accédant à tes données personnelles
	23	On permet ou on dégrade volontairement tes conditions matérielles de travail (pas d'outil de travail, local exigu, isolement...)
	24	On te fait des remarques à caractère discriminatoire, même sous couvert d'humour : Exemples : « on est pas chez les jouboux » « vous êtes quand même sans intégrité » « ; (Imagine que les filles c'est pas trop votre truc » ; « on va prendre des chinois ils sont plus travailleurs » ; « ma femme de ménage est des Philippines elle est discrète comme vous »
	25	On ne te donne plus aucune tâche, ou uniquement des tâches dévalorisantes (commander des taxis, faire les courses, commander des repas, passer au pressing, faire des cafés...)
	26	Tu évolues dans un environnement de travail où les blagues sexistes et sexuelles sont récurrentes (blagues grivoises, insultes, circulation de vidéos suggestives...)

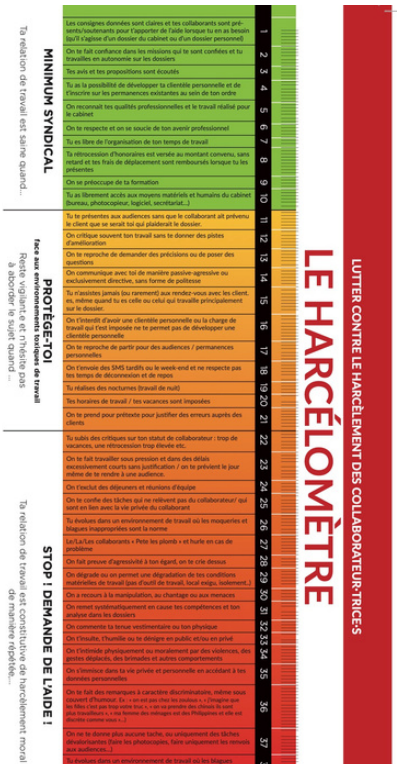

LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT DES COLLABORATEUR·TRICE·S

LE HARCÉLOMÈTRE

MINIMUM SYNDICAL — Ta relation de travail est saine quand...	1	Les consignes données sont claires et tes collaborants sont présents/soutenants pour t'apporter de l'aide lorsque tu en as besoin (qu'il s'agisse d'un dossier du cabinet ou d'un dossier personnel)
	2	On te fait confiance dans les missions qui te sont confiées et tu travailles en autonomie sur les dossiers
	3	Tes avis et tes propositions sont écoutés
	4	Tu as la possibilité de développer ta clientèle personnelle et de l'inscrire sur les permanences existantes au sein de ton ordre
	5	On reconnaît tes qualités professionnelles et le travail réalisé pour le cabinet
	6	On te respecte et on se soucie de ton avenir professionnel
	7	Tu es libre de l'organisation de ton temps de travail
	8	Ta rétrocession d'honoraires est versée au montant convenu, sans retard et tes frais de déplacement sont remboursés lorsque tu les présentes
	9	On se préoccupe de ta formation
	10	Tu as librement accès aux moyens matériels et humains du cabinet (bureau, photocopieur, logiciel, secrétariat...)
PROTÈGE-TOI face aux environnements toxiques de travail — Reste vigilant.e et n'hésite pas à aborder le sujet quand...	11	Tu te présentes aux audiences sans que le collaborant ait prévenu le client que se serait toi qui plaiderait le dossier.
	12	On critique souvent ton travail sans te donner des pistes d'amélioration
	13	On te reproche de demander des précisions ou de poser des questions
	14	On communique avec toi de manière passive-agressive ou exclusivement directive, sans forme de politesse
	15	Tu t'assistes jamais (ou rarement) aux rendez-vous avec les clients, même quand tu es celle ou celui qui travaille principalement sur le dossier.
	16	On t'intentit d'avoir une clientèle personnelle ou la charge de travail qui t'est imposée ne te permet pas de développer une clientèle personnelle
	17	On te reproche de partir pour des audiences / permanences personnelles
	18	On t'envoie des SMS tardifs ou le week-end et ne respecte pas les temps de déconnexion et de repos
	19	Tu réalises des nocturnes (travail de nuit)
	20	Tes horaires de travail / tes vacances sont imposées
	21	On te prend pour prétexte pour justifier des erreurs auprès des clients
STOP ! DEMANDE DE L'AIDE ! — Ta relation de travail est constitutive de harcèlement moral de manière répétée...	22	Tu subis des critiques sur ton statut de collaborateur : trop de vacances, une rétrocession trop élevée etc...
	23	On te fait travailler sous pression et dans des délais excessivement courts sans justification / on te prévient le jour même de te rendre à une audience.
	24	On t'exclut des déjeuners et réunions d'équipe
	25	On te confie des tâches qui ne relèvent pas du collaborateur/ qui sont en lien avec la vie privée du collaborant
	26	Tu évolues dans un environnement de travail où les moqueries et blagues inappropriées sont la norme
	27	Le/La/Les collaborants « Pete les plomb » et hurle en cas de problème
	28	On fait preuve d'agressivité à ton égard, on te crie dessus
	29	On dégrade ou on permet une dégradation de tes conditions matérielles de travail (pas d'outil de travail, local exigu, isolement.)
	30	On a recours à la manipulation, au chantage ou aux menaces
	31	On remet systématiquement en cause tes compétences et ton analyse dans les dossiers
	32	On commente ta tenue vestimentaire ou ton physique
	33	On t'insulte, t'humilie ou te dénigre en public et/ou en privé
	34	On t'intimide physiquement ou moralement par des violences, des gestes déplacés, des brimades et autres comportements
	35	On t'immisce dans ta vie privée et personnelle en accédant à tes données personnelles
	36	On te fait des remarques à caractère discriminatoire, même sous couvert d'humour. Ex : « on est pas chez les jouboux » « ; (Imagine que les filles c'est pas trop votre truc » ; « on va prendre des chinois ils sont plus travailleurs » ; «ma femme de ménage est des Philippines elle est discrète comme vous » ;)
	37	On ne te donne plus aucune tâche, ou uniquement des tâches dévalorisantes (faire les photocopies, faire uniquement les renvois aux audiences...)
	38	Tu évolues dans un environnement de travail où les blagues

LES FORMATIONS

LE SAF EST UN ORGANISME DE FORMATION CERTIFIÉ QALIOPI

Décembre 22

- Colloque Droit social : Les invisibles : Les luttes pour acces aux droits

Janvier 23

- Journée de l'avocat menacé à Montpellier

Février 23

- Justice en vrac, l'Etat raque : La responsabilité de l'Etat

Mars 23

- Formation sur l'ordonnance de protection
- Colloque public : Juge administratif : du selfie au portrait
- Colloque numérique: Biometrie

Avril 23

- Les procédures disciplinaires dans les établissements d'enseignement de second degré

Mai 23

Le printemps du SAF à Marseille :

- Résister face aux atteintes au droit de gréve
- Dédale en son royaume : les droits sociaux des étrangers
- Colloque de défense pénale : Faites entrer le témoin

Juin 23

- Protéger les lanceurs d'alerte: un enjeu démocratique majeur

Septembre 23

- Colloque de droit des mineurs : La santé : un droit à (re)conquérir !
- Colloque de droit des étrangers : L'accueil des étrangers : zéro pointé ?

Octobre 23

L'automne du SAF à Strasbourg :

- Colloque Discrimination et environnement-santé : Peut-on dissoudre les libertés ?

RECOURS

Le SAF a formé de nombreux recours et porté plusieurs interventions volontaires en 2022 et devant plusieurs juridictions, pour défendre les intérêts professionnels des avocates et avocats, leurs conditions d'exercice et leur indépendance, ainsi que les droits et les libertés fondamentales. En voici quelqu'uns.

1

Recours contre les arrêtés portant interdictions de manifester, arrêtés périmètres de protection, arrêtés autorisant captation et transmission images par drônes

Le SAF, aux cotés de la LDH, du SM, de l'asssociation ADELICO, a formé de nombreux référés libertés ou est intervenu volontairement pour demander la suspension des arrêtés préfectoraux adoptés partout en France, afin d'interdire les manifestations durant la mobilisation contre la réforme des retraites notamment.

2

Recours auprès du Conseil d'État sur l'identification de la police

Aux cotés de la LDH, du SM, de l'ACAT, le SAF a formé un recours contre le Ministre de l'Intérieur pour mettre en œuvre les moyens permettant d'assurer le port du RIO systématique par les forces de l'ordre et rendre le RIO plus visible et lisible.

3

Intervention volontaire sur la QPC relative aux conditions indignes dans les locaux de garde à vue.

Le SAF est intervenu volontairement au soutien de la QPC déposée par l'ADAP sur la conformité des dispositions des articles 62-3, 63, 63-5, 154 et 706-88 du code de procédure pénale – en ce qu'elles fixent les conditions dans lesquelles est prise, par les autorités policières et judiciaires compétentes, une décision de placement ou de maintien en garde à vue sans prévoir qu'une telledécision n'est possible que si les capacités d'accueil et les conditions matérielles au sein des locaux des services de police permettent effectivement un accueil dans la dignité.

4

Intervention volontaire sur la QPC relative à la constitutionnalité de la création des Cours criminelles départementales.

Le SAF est intervenu volontairement au soutien de la QPC déposée relative, notamment à la conformité des dispositions des articles 380-16 et 380-17 du code de procédure pénale en ce qu'elles méconnaitraient le principe fondamental reconnu par les lois de la République selon lequel il appartient à un jury populaire de juger les crimes de droit commun ?

5

Intervention volontaire au soutien des recours contre les arrêtés portant réquisitions de personnels.

Le SAF est intervenu, notamment, pour soutenir le recours formé contre l'arrêté préfectoral n° 23-04-03 01 du 3 avril 2023 pris par le Préfet de la région Normandie « portant réquisition de personnels chargés de l'activité de pompage et d'expédition de la raffinerie TOTAL Energies située à Gonfreville-l'Orcher », et arrêté 23-04-04 01 du 4 avril 2003 portant réquisition de personnels chargés de l'activité de pompage et d'expédition de la raffinerie TOTAL ENERGIES situées à Gonfreville-l'Orcher et des éventuels arrêtés postérieurs pris aux mêmes fins.

6

Référé contre le ministère de la Justice pour faire suspendre la création d'un fichier au sein du Tribunal judiciaire de Lille

Le SAF, avec ADELICO, a formé un recours auprès du tribunal administratif de Lille en vue de constater et faire suspendre l'institution et la mise en œuvre par le Ministère Public, représenté par Madame la Procureure de la République de Lille, d'un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité de recueillir « les nom, prénom et date de naissance de chaque manifestant gardé à vue, ainsi que les suites pénales données » en marge des manifestations contre la loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023

7

Intervention devant la Cour d'appel de Paris au soutien de la décision du Conseil de l'Ordre du barreau du Val de Marne

Le SAF est intervenu au soutien de la décision du Conseil de l'Ordre du Val de Marne refusant l'intégration dans la « permanence pénale » des comparutions sur reconnaissance préalable de culpabilité sur déferrement, lorsque la proposition de peine comprend une incarcération immédiate, suite au recours formé par le Procureur général près la Cour d'appel de Paris aux fins d'annulation de cette décision.

8

Portes étroites du SAF

Le SAF a présenté plusieurs contributions extérieures, aux cotés des associations et des syndicats sur plusieurs projets de loi : projet de loi JO2024, proposition de loi Kasbarian, projet de loi d'orientation et de programmation du Ministère de l'Intérieur

9

Intervention volontaire au soutien de la QPC pour l'accès à l'aide juridictionnelle pour les travailleurs sans papiers

Plusieurs requérants ont déposé une QPC auprès du CPH de Paris, afférente à l'accès au droit au titre de l'aide juridictionnelle, interrogeant sur « Les dispositions de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi n loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique, portent-elles atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit, et notamment au principe d'égalité des justiciables devant la loi et au droit à un procès équitable, en ce qu'elles excluent par principe les salariés étrangers en situation irrégulière du bénéfice de l'aide juridictionnelle ? ».

10

Interventions volontaires au soutien des référés libertés portées par l'OIP et l'A3D notamment, pour mettre fin aux conditions indignes dans les lieux de détention.

REMERCIEMENTS

L'activité du Syndicat des Avocats des France n'est pas le fruit d'une pensée solitaire. C'est le résultat d'une année de travail collectif, une pensée commune du conseil syndical et des commissions, une pensée élaborée mais qui s'est enrichie des apports de chacun et chacune, dans le respect de la parole de l'autre, l'amitié et la fraternité.

Nous tenons à remercier vivement le travail réalisé par les commissions du SAF et l'engagement des responsables qui les animent et les font vivre, sans qui le travail syndical et les recours portés par le syndicat ne pourraient voir le jour.

Un immense merci à **Carole Sulli et Elisabeth Audouard** (commission mineurs), à **Thomas Fourrey** (commission pénale), à **Aurélie Lebel et Fadela Houari** (commission famille), à **Oriane Anderini et Claude Amari** (commission étrangers), à **Jean Louis Demersseman et Julie Broca** (commission accès au droit), à **Nohra Boukara** (commission numérique), à **François Zind** (commission environnement), à **Adam Borie et Deborah Guillaneuf** (commission collaboration), à **Clara Gandin et Nathalie Goldberg** (commission Discriminations), à **Pierre Bordessoule de Bellefeuille** (commission H.O), à **Savine Bernard** (commission sociale), à **Mélanie Luce et Victor Audubert** (commission Elève Avocat), à **David Van Der Vlist et Maya Ass**i (groupe de travail procédure civile) à **Juan Prosper, Morgane Belotti, Bienvenue Gomis et Agathe Grenouillet (**l'AED).

Un grand merci à nos élue.s au CNB et à la CNBF, dans les conseils de l'ordre, aux bâtonniers et bâtonnières SAF, aux président.es de sections, aux élu.es dans les instances représentatives qui alimentent la réflexion du Syndicat, participent aux débats et apportent un éclairage précieux et indispensable au syndicat.

Nous remercions évidemment **Katarina Viard, Biliana Milenkoski et Silvia Dubois,** salariées du Syndicat qui assurent le fonctionnement quotidien de notre "machine" collective, et les stagiaires qui ont passé du temps pour aider et alimenter nos débats.

Nous renouvelons notre confiance et remercions chaleureusement nos avocat.es au Conseil, **Paul Mathonnet, Manuela Grevy, Alice Meier Bourdeau, Olivier Coudray,** qui portent nos recours avec intelligence, compétences et professionnalisme.

Nous tenons à remercier vivement **Lionel Crusoe et Marion Ogier** pour avoir représenté le SAF dans les nombreux référés libertés, ainsi qu'à l'association ADELICO qui nous a accompagné et soutenu pour tous ces recours.

Un chaleureux remerciement à **Simone Brunet** pour son regard aiguisé de lectrice et sa rigueur, permettant que La Lettre du SAF puisse paraître deux fois par an. Nous remercions également **Eric Bahuet et Virginie Wagenaar,** de l'agence de communication FMN, pour leur travail de qualité et leur patience.

Enfin, un remerciement fraternel aux organisations, collectifs et syndicats avec lesquels nous travaillons et avec qui nous partageons nos combats, nos défaites et nos victoires, dans la joie et la bonne humeur.

Bon congrès,
Le Bureau.